

# Espace aérien - Avions et pilotes

## Espace aérien.

### L'utilisation de l'espace aérien est soumise

- ❖ A l'autorisation d'activité de parachutage.
- ❖ A la publication d'un NOTAM.
- ❖ A une coordination avec les autres activités,
  - Vol moteur,
  - Vol à voile,
  - etc.
- ❖ A une veille du trafic radio et :
  - À l'autorisation de largage en zone contrôlée,
  - À l'information de largage en zone non contrôlée.
- ❖ Au respect des règles de l'air et en particulier des règles de vol à vue.

## Avions et pilotes.

### L'utilisation d'un aéronef pour le largage est soumise :

- ❖ A l'aménagement et à l'autorisation de l'aéronef pour le largage.
- ❖ A la rédaction et à la mise à disposition d'un manuel d'activités particulières.
- ❖ A la tenue à jour des documents de vol.
- ❖ Au respect d'un programme d'entretien approuvé.

### Les pilotes doivent :

- ❖ Posséder un brevet et une licence de pilote en état de validité.
- ❖ Etre qualifiés sur le type d'avion.
- ❖ Posséder une DNC pour le largage.

S'ils exercent contre rémunération, ils doivent posséder un titre professionnel et être inscrits au registre du personnel navigant. S'ils sont salariés, l'employeur doit cotiser à la CRPN (Caisse de Retraite du Personnel Navigant).